N° 2591 — 7e Année

CINQ CENTIMES

Samedi 2 Mars 1895

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 20 bis, rue des Lignes, 20 bis.
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 30
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

M. le colonel Gillon

Le colonel Gillon est l'officier chargé du commandement du régiment de marche d'infanterie formé pour prendre part à l'expédition de Madagascar et qui partira le 20 Mars.

M. Gillon commandait le 49e régiment, à Bayonne.

Né le 1er août 1839, il sortit de Saint-Cyr en 1860. La campagne de 1870 lui valut des galons de capitaine.

Il fut successivement promu chef de bataillon en 1878, lieutenant-colonel en 1888 et colonel le 13 juillet 1891.

Le colonel Gillon est brevaté d'état-major et officier de la Légion d'honneur.

LES FRANÇAIS A BERLIN

L'empereur d'Allemagne est un bien brave homme.

Son pays nous a volé l'Alsace-Lorraine et sa Majesté ne nous en veut pas pour cela.

Quel cœur que celui de ce monarque ! Quelle générosité ! Quel désintéressement !

Avec une touchante abnégation et un oubli délicieux du passé, il nous invite à figurer officiellement aux fêtes de Kiel afin de nous permettre de manifester notre enthousiasme au sujet de l'inauguration du canal reliant Kiel à Wilhelmshafen.

Ce n'est pas tout.

Sa Majesté Guillaume qui est en veine d'invitations fait faire un chaleureux appel aux artistes français, peintres, sculpteurs et graveurs, les invitant à venir exposer à Berlin.

Attendons-nous si cela continue à voir le monarque allemand imposer aux compagnies de chemins de fer d'Outre-Rhin, l'obligation d'organiser des trains de plaisir de Paris à Berlin et retour, avec distribution de chopes de bière délivrées gratuitement à tous les voyageurs.

Ne pensez-vous pas lecteurs que nous serions, en vérité, bien ingrats de ne pas répondre à l'invitation cordiale de cet empereur qui a si peu de mémoire et tant de sympathie spontanée à notre adresse.

Le gouvernement français n'a pas encore répondu à l'appel du souverain au sujet de l'envoi de notre escadre à Kiel.

Nos marins, paraît-il, bien que prêts à obéir sans discussion aux ordres qui leur seront donnés, manifestent la plus vive répugnance pour l'exhibition à laquelle on les convoque.

Ils ne se voient pas très bien poussant des hourrahs enthousiastes en l'honneur de l'escadre allemande, dont plusieurs navires portent des noms de batailles livrées en 1870.

Nos amiraux sont atterrés que la question ait été posée, et, en tous cas, ce qui est bien certain, c'est que l'opinion publique est profondément hostile à l'idée de voir la France jouer un rôle dans la comédie qui se prépare.

Plusieurs de nos confrères parisiens qui se prennent pour de fins politiques, on cherché tout un matin à s'en donner les allures, se montrent favorables à l'envoi d'une escadre dans la Baltique.

Ils invoquent les nécessités de la diplomatie, ils expliquent avec des réticences pleines de mystère qu'il faut compter avec la raison d'Etat, qu'il est des égards qu'on se doit entre nations civilisées, etc..., etc...

Toutes les mauvaises causes sont défendables et c'est m'être pour cela et rien que pour cela qu'il y a des avocats, les bonne causes se défendant toute seules, mais franchement, où pourra dépenser l'encre de tous les encriers de France sans arriver à nous persuader de la nécessité qu'il y a pour nous à aller faire les politichinelles dans un port allemand et dépenser notre poudre en salves d'artillerie, pour rendre hommage au pavillon allemand et à Sa Majesté Guillaume.

Des esprits pusillanimes voient déjà dans un refus de la France une cause de conflit. Indécent que l'empereur allemand pourrait être blessé d'une réponse négative faite à son invitation.

Tout d'abord, qu'on nous permette de le dire, cette considération est de celles dont tous les bons français se fichent autant que du légendaire Colin-Tampon.

Si Guillaume se fâche, ce sera peut-être regrettable pour la régularité de ses digestions, mais qu'est-ce que cela peut bien nous faire ?

Il arrive tous les jours dans la vie ordinaire, qu'un invité refuse une invitation pour des motifs quelconques.

En 1889, lors de l'inauguration de l'Exposition, la France a invité l'Allemagne à y assister.

L'Allemagne a décliné cette offre courtoise et, comme au fond, nous ne tenions pas plus que cela à être honorés de la présence de notre aimable voisine, nous n'avons pas insisté.

Eh bien, à cette époque, personne ne s'est senti froissé du refus de l'Allemagne et si nous n'étions pas le peuple le plus poli de la terre, nous ajouterions même que l'abstention des teutons, nous a été particulièrement agréable.

Aujourd'hui, rien n'est changé dans les situations respectives des deux pays.

Ils ont toujours l'Alsace et la Lorraine et ils entre prêt, ils ne nous ont pas encore rendu nos pendules.

Nous pourrions à la rigueur être indulgents sur le second point et pardonner à nos voisins leurs habitudes de cambrioleurs, mais quant à nos deux provinces, c'est autre chose. Tant qu'il les détiendront, nous continuerons à nous regarder avec la sympathie contemplative de deux chiens de faïences.

Nous avons au cœur un douloureux souvenir que personne en France, aussi bien gouvernants que gouvernés, n'a le droit d'oublier.

Que d'autres nations aillent parader à Kiel et saluer le pavillon allemand.

Là n'est pas notre place.

Nous y sémblerions ou des hypocrites ou des gens oublieux et sans dignité.

Tel est notre humble avis et nous sommes certains d'être sur ce point parfaitement d'accord avec l'opinion publique.

Pour conclure, un mot encore au sujet des artistes français invités à exposer à Berlin.

En 1891, pareille invitation avait été présentée et un refus catégorique émanant de tous les artistes de talent, avait été la réponse faite à cette proposition.

Le salon des Champs-Elysées vient de renouveler ce refus sous un prétexte poli, mais le salon du Champ-de-Mars qui compte *huit cents étrangers* sur mille adhérents, a accepté.

Dans ces conditions cette adhésion ne peut nous froisser en aucune façon, l'art français n'ayant rien à voir dans cette affaire.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'exposition de 1900

Le Temps a interviewé un personnage officiel sur le programme des constructions de l'Exposition de 1900. Voici les passages les plus intéressants de cette conversation :

Premier point. — Il sera créé une large promenade depuis l'avenue des Champs-Elysées jusqu'aux Invalides en profitant du pont monumental à construire sur la Seine.

Second point. — L'exposition aura son entrée principale sur la place de la Concorde. On soignera tout particulièrement cette entrée. Il faut que l'étranger ou le curieux venu du centre de Paris soit entré de bois et favorablement prévenu à distance par l'aspect éminemment pittoresque des constructions qui donneront accès dans l'enceinte.

Art. 3. — Nous grouperons aux abords du Cours-la-Reine et de l'Esplanade des Invalides tout ce qui touche aux arts décoratifs, tout ce qui caractérise d'une façon plus spéciale le génie français.

Art. 4. — Le palais de l'Electricité, qui doit être un des clous de notre ensemble, sera aussi rapproché que possible de l'entrée, de manière à attirer l'œil sur son phare et par les grands faisceaux lumineux qui projetteront la nuit en tous sens. A moins de modification du programme, modification qu'on n'est fait prévoir, ce palais se dressera sur l'Esplanade.

Dans l'article 5, il s'agit des rives de la Seine. On les dégagera des façades décoratives tant variées que possible, mais en ayant soin, cette fois, de ne pas commettre la faute si fortement reprochée à l'exposition de 1889. Et l'on ne pourra voir les constructions élevées sur la Seine qu'à condition de monter ou de descendre le fleuve en bateau. Nos dispositions seront prises de telle sorte que, de chaque rive, les spectateurs puissent se donner le spectacle des façades de l'autre rive.

Art. 6. — Nous arrivons au Champ-de-Mars. Les vieux Palais seront point supprimés, c'est sur les terrains qu'elle domine que nous reporterons les expositions encombrantes, celles qui intéressent surtout les spécialistes, machines agricoles, etc.

Art. 7. — Nous conserverons la galerie des Machines où très probablement nous mettrons la grande usine du gaz, mais en modifiant l'aspect un peu triste en la surmontant, au centre, d'un dôme. Les rigides façades parisiennes des entrepôts ne sauraient rester également transformées. Nous reprendrons le projet initial qu'avait présenté, en 1889, M. Bouvard. Mécénanin, qui le jugeait, à tort, suivant nous, de nature à compromettre la solidité de la galerie, en repoussa. Il arrondissait des façades latérales au croupe et donnait au comble une physionomie moins banale.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Au cours de l'interpellation sur la grève de Roanne, M. Leygues, ministre de l'Intérieur, a déclaré que le gouvernement espérait que la Chambre voudrait bien en mesure d'adopter le projet de loi relatif à la création des Conseils du Travail.

Cette déclaration a été accueillie par de vives marques d'approbation. Il est donc à présumer que cette loi que le *Progrès du Nord* recommande depuis environ une dizaine d'années sera prochainement un fait accompli.

Le rapport que M. Hector Depasse a rédigé pour la Commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement, la grande campagne de presse qu'il a soutenue en faveur de cette réforme, cet petit depuis plusieurs mois ; nous en avons publié des extraits, comme on s'en souvient.

M. Ribot, président du Conseil, après avoir pris connaissance de ce remarquable rapport a déclaré que son chef que la question fut mise sur le tapis et que le Gouvernement était tout disposé à adopter les conclusions de notre ancien collaborateur, sauf à introduire peut-être quelques modifications de détail que le Conseil des ministres pourrait juger utiles.

Il s'agirait maintenant de réunir le conseil supérieur du travail pour lui demander son avis qui ne saura t être douteux et d'aborder sans nouveau retard la discussion devant le Parlement.

Pouvons nous espérer qu'on se mettra sérieusement à cette tâche aussitôt après la discussion du budget ?

Le traître Dreyfus

L'ex-capitaine Dreyfus a été transféré à bord de la *Ville de Saint-Nazaire* où on assez gros temps qui n'a pas permis à la canonnière qui le porte d'accomplir le trajet en moins de cinq heures au lieu de quarante-cinq notre dernière version.

Tout trempé par les paquets de mer, Dreyfus a demandé qu'on voulût bien lui donner une lasse de thé. Il n'a pas été fait droit à cette demande et l'ex-capitaine a été débarqué à l'heure de la sonne.

Le condamné a été installé seul, à l'avant du navire, dans le quart-er réservé aux lamanc. Il importe vou lire que les valises du grand nombre de numéros de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Revue de Paris*.

Une somme de 1,000 fr. qui lui appartient a été donné gracieusement par notre confrère du commissaire à bord. Elle lui sera remise par fractions au fur et à mesure de ses besoins.

Il est en civil et porte ses moustaches ainsi que son inamovible pince-nez.

L'escroc de Mériel

(Nouveaux détails)

Mme Persil a raconté comment elle a connu Fossé et la Bergonnerie.

Cette dame qui s'occupait de travaux littéraires, exclusivement réservés à ses amis, et elle avait notamment publié un volume de vers, sous le pseudonyme de Marie Stefler.

Un beau jour, une jeune femme se présente chez elle sous le nom de la comtesse Nadine, et lui raconte qu'ayant lu ses vers et enthousiasmée, elle vient lui demander quelques conseils pour quelques essais littéraires.

Mme Persil, prise par l'amour-propre, consentit à être et à conseiller cette dame si sympathique. Une sorte d'intimité s'établit et la comtesse Nadine finit, un beau matin, par amener rue Pasquier son cousin, le comte de Mériel, qui pour se consoler de la perte d'une femme adorée voulait se consacrer tout à fait au soulagement des malheureux.

Le comte parle de la grande œuvre à qu'il avait entreprise, l'Oboie. Mme Persil s'intéresse à cette idée, et, en un jour, ils s'écrivaient plusieurs fois par jour et l'on a retrouvé nous l'avons dit hier, toute leur correspondance. Il n'est plus car'eux que ces lettres, parfois d'une tendresse étonnante, parfois d'un drôlisme échevelé.

Une demande en réintégration

DU DOMICILE CONJUGAL

Une piquante petite affaire en perspective à la première Chambre du Tribunal civil de la Seine.

Il s'est d'un sénateur qui intente contre sa femme, — qui l'a quitté d'ors dix ans, — une demande en réintégration du domicile conjugal.

Au cours de sa pénélopienne retraite, la femme du sénateur a intenté contre son mari deux procès, l'un en séparation de corps, l'autre en divorce. Dans ces deux instances, elle a obtenu gain de cause.

Le sénateur demande la réintégration de sa femme au domicile conjugal, avec cette astreinte, que les deux ex-époux devront se rendre à l'audience du jugement à intervenir, s'en revenir — qui sont très importants — seraient mis sous séquestre.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat

Une réforme anglaise

On sait que le ministère anglais Asquith a déposé à la Chambre des Communes un bill tendant à la séparation de l'église et de l'état dans le pays de Galles. Voici d'après l'exposé qu'en a donné avant-hier M. Asquith, les points principaux du *Welsh disestablishment bill*.

A partir du 1er janvier 1897, l'Eglise anglicane cessera d'être église d'Etat dans le pays de Galles et le comté de Monmouth. Les revenus ecclésiastiques perçus dans les limites de la principauté seront nationalisés sous réserve de 6 millions 975.000 francs ; libérés par l'abolition des privilèges de l'Eglise anglicane, ils seront affectés en partie à titre provisoire à l'entretien pendant leur vie des clergymen et autres fonctionnaires de l'église dépossédée (qui recevront leur place immédiat tant qu'ils resteront en fonction et une pension, s'ils prennent leur retraite, en partie à l'exécution d'œuvres générales ou particulières, d'hôpitaux et asiles ; à l'entretien d'infirmières, malades pauvres ; à la fondation de bibliothèques publiques, d'asiles de vieillards, de bibliothèques populaires ; à la dotation d'écoles professionnelles ; à l'établissement d'une bibliothèque ou d'un musée national, ou d'une société des beaux-arts ; enfin à tout objet d'utilité.

Les conseils de paroisse, de districts et les conseils municipaux auront juridiction sur les cimetières et sur les terres cimetières ; quant aux cathédrales, des commissaires spéciaux en auront charge.

L'ÉTAT-MAJOR anarchiste

On lit dans le *Progrès du Nord* :

En réponse à un article récemment publié par nous sur *l'État Major anarchiste*, nous recevons du citoyen Hamon la lettre suivante :

Paris, 27 février 1895

Monsieur le Directeur du *Progrès du Nord*,

Mon Cher Confrère,

Dans un numéro de 9 février intéressant journal, je vois mon nom figurer parmi les « témoignages au refusés ».

Feu m'en chaut, encore qu'il serait bon de rompre l'anarchie.

Dans tout article, je vois en effet figurer des personnes qui ont des opinions absolument différentes et qui sont à des pôles opposés tous en rapport avec anarchistes.

Vous m'ont fait l'honneur de m'inscrire comme membre du groupe d'Hetton-le-Hall habité environ quatre kilomètres, mais à mes connaissances il n'existait pas de groupe. Pour moi, je puis vous certifier que je ne fais la partie d'aucun groupe.

Vous écrivez que l'état-major de ce groupe d'Islington s'occupait de propagande par le fait, la violence, le crime, mais aussi, existe, les quoi vous le dites, je ne pense pas qu'il est prudent de la propagande par le fait ; la conscience que j'ai de certaines des personnes que vous nommez ne permet de le dire.

Quant à moi, je préconise la propagande par la violence. Je le nous plus notable qu'elle Elle est contraire à mes principes qui se savent très mal ces conséquences de l'immoralité philosophie de la violence. Je condamnerai pas, sans de ne pas être condamné. Perdonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Je ne vous en dis pas plus, vous pouvez vous rendrez pas que vous êtes fait.

Je vous de faire cette personne et la propagande par le fait, vous ne pouvez pas le dire.

Vous voyez que je suis loin de préconiser la violence. En ma qualité d'homme de science, il me bonheur de vous dire, je ne vous ne suis.

J'ai lu les articles de l'*Evening News*, — lorsque j'ai lu et vu, — mais je n'ai fourni aucun renseignement pour leurs.

Il n'est pas plus vrai chose de ce que le *Progrès du Nord* a dit au sujet de mon séjour à Londres quelque mois ; si des gens ont usé de ma modeste personnalité ils ont usé en public, le prédécesseur qui m'a précédé dans mes fonctions Edinburgh, que j'ai publié une étude dans *Free Reason*, etc., que je tenter à Paris avec l'intention de publier des ouvrages et des études sociologiques en Angleterre et en Ecosse.

Merci d'avance, mon cher confrère, pour l'insertion de cette lettre rectificative et croyez-moi votre dévoué.

HAMON.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séances du 28 février

AVANT LA SÉANCE

La Question des Sucres

Paris, 28 février. — La commission des douanes était convoquée pour la nomination du rapporteur de la question des plombs, mais M. Georges Graux a profité de sa réunion pour soulever la question des sucres et demander à la commission d'examiner les mesures prises à contrebalancer l'augmentation de la prime à la sortie, sur les sucres coloniaux, si cette mesure venait à être votée.

Le député du Pas-de-Calais a ajouté, en outre, que la Commission inscrivit à son ordre du jour la question de la surtaxe sur les sucres coloniaux étrangers.

M. Charles Roux a objecté que cette question soulevait une question importante et que si on voulait aussi prendre les ports d'une source de travail considérable, il demandait qu'on mît également à l'ordre du jour l'abrogation de la loi de 1892 et le bill une prime en faveur des fabricants français.

La Commission a décidé qu'elle s'occuperait du plombage et en outre examinerait la marche pour donner satisfaction à tous les intérêts.

Nous donnerons cet examen ingénieux.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Brisson.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

On est sur un chapitre 61 (ministère du ministère.)

M. le Président. — La parole est à M. Raibert.

M. Raibert. — La commission du budget a diminué un chapitre de deux millions. Je demande aux Chambres de rétablir le crédit primitif.

M. Rambaud, rapporteur, se prononce pour M. Raibert, membre de la commission du budget fasse une telle demande. Il est que nous avons fait des économies sur le budget, mais le total des sommes empruntées depuis le budget des travaux publics, il est nécessaire de maintenir le crédit initial.

M. Rouvier, ministre des Travaux publics, demande de longier avec les millions à l'amendement proposé par M. Raibert, à la Chambre de repousser l'amendement de M. Raibert.

Par 280 voix contre 185, l'amendement de M. Raibert est repoussé.

La gare de l'Etat à Bordeaux

M. Jourde. — Une loi de 1881 ordonne qu'une gare des chemins de fer de l'Etat soit construite à Bordeaux. On a dépensé huit millions en expropriations et rien n'est construit. Il y a là un véritable Panama. On a distribué aux amis et aux nécessiteux ! (Mouvement et exclamations).

Il importe que le ministre des travaux publics tranche la question.

M. le ministre. — Le question de la gare des voyageurs est à l'étude depuis bien longtemps. Je département sans voir en part dans les dépenses soit cent cinq cent mille francs.

Je pourrais vous dire quelques adresses ; Le budget de travaux publics est terminé.

LES CONVENTIONS

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion des conventions et garanties. La parole est à M. Antonin Dubost.

M. Antonin Dubost appelle l'attention de la Chambre sur le sénateur, Ministre des Indigènes de Rhône au Mon-Gouin, dont l'exploitation est ruineuse pour nos finances et dangereuse pour la défense nationale.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

Conventions et garanties d'intérêt

M. Deschaux fait remarquer que depuis quelques années, le fléchissement des dépenses d'exploitation s'élève constamment d'une année sur une que chaque année représente des millions de dépenses.

Un wagon coûtait autrefois 20.000 francs ; on en construit aujourd'hui qui coûtent 60 000 francs, ainsi de suite pour tout le matériel.

Il demande à la commission et à la Chambre d'arrêter les dépenses d'exploitation.

M. Cornudet, rapporteur. — La réduction des dépenses d'exploitation constatée en 1894. Qu'elle soit insuffisante, c'est certain ma's on ne saurait qu'inviter le gouvernement à persévérer dans la voie des économies. (Très bien.)

Quant au rachat du P.-L.-M. algérien, continue M. Cornudet, le gouvernement est seul juge du moment où il devra se faire.

L'annuité de garantie d'intérêts est de 231 millions au lieu de 235 millions en 1894, et se chiffre même encore de 4 millions. D'où une diminution d'années, nous arrivons à 3.000 millions. Par suite d'économie, on a réduit à 81 millions pour 1896 l'autorisation de contracter. Il en résulte l'emprunt pour l'Etat n'en sera pas moins de 71 millions.

On croit que le chiffre des garanties a augmenté, c'est parce qu'elles ont été obligées d'exploiter des lignes pauvres.

Ces une erreur qu'il est bon de relever. De cet chef il n'en a qu'un excédent de dépenses de 9 millions. (Assentissements).

M. Chierry-Cazes, Montaut et Boscher demandent la création de lignes d'intérêt local dans leurs départements.

M. le ministre des travaux publics. — Le gouvernement accepte de réviser les programmes des chemins de fer à construire de 1 qui à ne pas à ne pas assez le prix de 100 à 150.000 fr. par kilomètre. Pour ce qui concerne les accidents résultant de la faute des compagnies ils doivent être payés par elles (Applaudissements).

Le gouvernement fera connaître aux Chambres, par un rapport annuel, les résultats obtenus.

Les résolutions proposées par la commission du budget sont satisfaites par les mesures prises par elle de la loi des finances qui ont trait aux conventions. Elle adopte aussi les articles 50, 51 et 52 du budget du ministère des travaux publics qui avaient été réservés.

Les chemins de fer français

M. le baron des Rotours. — Sur le chapitre 55 « Chemins de fer français » (chemins de fer de la Tunisie), je demande une réduction de 100.000 francs sur le crédit à faire d'indication et à l'un prochain rapport. Il est inadmissible de faire payer à l'Etat des sommes qu'il ne doit pas, la réclamant le vrai créancier. (Applaudissements).

M. Cornudet s'oppose à la prise en considération de l'amendement.

M. des Rotours. — A titre d'indication, je me contenterai d'une réduction de 1.000 francs.

M. le Ministre des Travaux publics. — Je repousse l'amendement. On ne peut réduire un crédit destiné à payer une dû.

On vote sur l'ensemble du chapitre 55 et adopté.

Chemins de fer de l'Etat

M. l'abbé Lemire. — Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour assurer aux agents des douanes le quartier-place sur les lignes de l'Etat et plus tard sur les autres lignes ? (Très bien).

M. le ministre des travaux publics. — La question est à étudier.

Budget des colonies

M. Delonclé. — Je m'associe au blâme que contient un récent discours de M. Pelletan sur notre politique au Soudan. Le gouvernement au Soudan n'a pas de pouvoir. Il n'y a pas d'unité de direction ni unité d'action.

Le gouvernement voudra fournir à la Chambre tous les renseignements sur la mission Monteil. On aurait pu envoyer beaucoup moins d'hommes, car les troupes qu'il faut faire dans les forêts dont des régions marécageuses, mais bien d'employer ces troupes à faire des routes entre les mains des rivaux qui eussent gêné notre action en Afrique et surtout en Egypte.

Nous avons 1.500 lieues de côtes et notre marine pourrait contribuer au rétablissement de la paix musulm ne dans le centre africain qui n'a été traversé que par des aventuriers.

Du côté de l'Abyssinie également notre politique s'est surtout exercée comme une politique d'intérêt économique.

Puisque nous avons décidé d'aller à Madagascar, il y a intérêt à faire du territoire de Madagascar, de Tamatave et Mozambique, situés en face de Madagascar, de façon à ne pas être surpris un jour, et ne pas être exposé à voir ces ports tomber sous la domination britannique. L'Angleterre est en train de fabriquer directement dans la péninsule arabique. Il y a là un danger pour le commerce français que nous avons à surveiller de l'Angleterre.

La question ne doit pas être enlevée. Nous avons un intérêt important à jouer dans cette péninsule de l'Abyssinie (Très bien, très bien).

Dans la lutte de l'Angleterre et de la France, à ce sujet, l'on a vu que l'Angleterre, d'un côté, en Nouvelle-Calédonie, il ne faut de la situation prise de se plus envoyer de transportés dans notre colonie.

Il faut maintenir nos colonies avec stabilité. Le Parlement se permettra l'abandon d'aucun de nos droits, d'aucune de nos parties d'un de nos ports. Nous ne forons par machine en arrière. La France saurait conserver l'empire colonial qu'elle a sur ses épaules. (Très bien).

Discours de M. Gouchard

M. Couchard, député du Sénégal formule un certain nombre de critiques contre l'administration des colonies. C'est aussi qu'on paye des fonctionnaires avec les fonds votés pour le matériel.

Il y a un crédit destiné aux missions et aux dons des colonies. Est-il vrai que ce crédit ait servi à payer des journalistes qui ont fait des articles dans le silence de leur cabinet ? Pourquoi le budget n'avait plus d'argent pour les missions Mission et Crampel.

Le gouvernement a fait voter 1,800,000 francs pour la colonie Monteil. Cette colonne a 3 kilomètres de la côte et a été prise par suite d'un traité avec le Congo belge. Comment se fait-il que 1.800,000 fr. aient été dépensés et se soient passés d'un ministère tendre Sénégal, en violation du Parlement. C'est ainsi que on a bouleversé la colonie de la côte d'Ivoire qui jusqu'à cette dernière.

La politique à suivre au Soudan est une plus ancienne. Il y a eu trois traités entre le gouvernement français et le commandant des troupes du Soudan Saint-Louis. Voilà trois ministères qui ont abandonné leur.

Le Maire ne des Colonies. — Elle a été fait cette.

M. Couchard. — Un général commandant le poste sur le Niger s'appuyant sur un vieux traité fait a du prendre à ses officiers à ta prendre un pays qui ne relève en dehors de la zone des forts. Il a pu faire cette prise pendant les pourparlers.

L'orateur continue en disant que les mesures prises pour le mieux et vaincre de l'opposition des missionnaires ont été négligées.

M. Delonclé a accusé de la Société Franco-Espagnole un véritable pillage dans la Guinée française et d'empêcher les premiers colons d'exploiter nouvelles exploitations agricoles.

L'orateur parle des concessions qui ont abouti à la Guinée. Il a de 6 à 700 concessions, dont quatre-vingts ont été annulées.

M. Delonclé — Les indigènes sont exploités et protégés et le m'en sais pas protégé.

M. Couchard — Il est question de la question.

M. Delonclé — La Compagnie de la Côte d'Ivoire a vu verser 250.000 francs de dépenses dans les premières années en 1894. Qu'elle n'était quelque chose pour une compagnie qui a dû quelque chose dans ses bénéfices ?

M. Couchard. — Les nouvelles concessions concessions sont nombreuses. On lisa les indications, on plaide le commerce de la Guinée. Il y a des bénéfices à notre des exploitations agricoles, mais il faut aussi ménager le commerce. Il faut faire développer en ouvrant des voies navigables fluviales.

Ce discours a produit une vive impression sur la Chambre. Par 304 voix contre 237 la suite de la discussion est renvoyée à demain à 9 h. du matin.

La séance est levée à 6 h. 50.

Physionomie des séances

Encore une séance tenue ! Que dirai-je une séance ? Deux séances, car celle de l'après-midi n'a pas été plus intéressante que celle de la matinée. On discutait le budget des Conventions avec les compagnies des chemins de fer de l'Etat. La question des Conventions était actuellement soumise à la Chambre. La Commission, d'enquête sur les chemins de fer, nous avons écrit les traits essentiels de ses principes, les restituer qu'il ne faut rien nous en tréguiner, se réservant pour le grand débat qui engagera devant la Chambre quand la Commission d'enquête aura terminé son travail.

Tout s'est donc borné cette fois à des discussions de détail portant sur telle ou telle ligne d'intérêt local, sur la réunion des trains, sur le prix du kilomètre, etc. Malgré son attitude conciliante, le ministre s'est encore fait battre à plusieurs reprises, notamment par M. Paul Rouvier qui a fait concerne la garantie d'intérêt aux chemins de fer Tunisiens. Quant aux chemins de fer de l'Etat, ils n'ont soulevé qu'un débat fort court. Tout s'est borné à une petite question de l'abbé Lemire et un amendement de M. Gabriel Dubost. Il n'a pas été plus que ses son autorité.

Sur le coup de cinq heures du soir, on a entamé les colonies. Ouverte par de longs discours de MM. Delonclé et Couchard, la discussion se prolongera sans doute jusqu'à samedi.

SÉNAT

Séance du 28 février

Présidence de M. Challemel-Lacour

La séance est ouverte à 2 h. 10.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative à la répartition de l'impôt des prestations.

L'impôt des prestations

M. Buffet. — Au et tous discuterait le projet qu'il conviendrait que la commission des finances fît connaître son avis.

La renvoi de la proposition à la commission des finances n'est pas ordonné.

M. Buffet. — Dans le projet de loi, les contribuables préfère exécuter la prestation en nature que « s'en acquitter en argent. Rien ne se ne pas en nature par des taxes spéciales. Les contributions, comme on le propose, ce serait voter nombre de communes qui pour une grande partie à nature, ne pas payer.

M. Emile Labiche, rapporteur. — Nulle part la proposition ne saurait être modifiée. Elle a pour rendre proportionnel à la situation des contribuables qui sont la prestation.

M. Boutin, directeur des contributions directes, commissaire du gouvernement. — Je ne suis pas favorable au développement des prestations en nature ; mais comme il y a quelque chose à faire, je ne saurait pas